

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3573

présenté par

Mme Racon-Bouzon, M. Marilossian, Mme Rilhac, M. Claireaux, M. Ardouin, Mme Le Feur,
Mme Calvez, M. Raphan, Mme Sylla et M. Bois

ARTICLE 59

Après l'alinéa 4, insérer les deux alinéas suivants :

« *I bis*. – Sous réserve de respecter la procédure d'autorisation de mise sur le marché définie par le règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments, les gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire peuvent, à titre expérimental, proposer au moins une fois par mois, un menu à base d'insectes.

« Le présent *I bis* entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait suite à la proposition de loi visant à lutter contre la pollution générée par l'élevage intensif des animaux déposée par l'école du Cours Julien de Marseille dans le cadre de la 25^{ème} édition du Parlements des enfants. Il a pour objet - dans le cadre d'une expérimentation - de permettre aux collectivités territoriales de proposer des menus à base d'insectes.

Comme le rappelle, à juste titre, les élèves du Cours Julien la production de viande est particulièrement énergivore : 1550 litres d'eau sont consommés pour produire 1kg de bœuf et 35,8 kilogrammes de CO2 sont rejetés dans l'air.

Il existe des solutions alternatives telle que les insectes qui sont particulièrement intéressants en matière nutritionnelle et environnementale.